

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 18 mai 2022**

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le



ID : 011-211100524-20220518-PV18052022-DE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Monsieur Yannick DUFOUR-LORIOLE, Maire.

Présents : Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Madame PECH Pierrette ; Madame BONNAFOUS Virginie ; Monsieur LAFFON Gilles ; Monsieur JAMBERT Mathieu ; Madame BONNAFOUS Nadine ; Madame MARTINEZ Pascale ; Monsieur JUST Stéphane ;

Absents excusés : Monsieur BOURJADE Olivier ;

Secrétaire : Madame BONNAFOUS Virginie ;

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier conseil municipal
- Choix du délégataire – Délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal en date du 04 mai 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 04 mai 2022.

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Choix du délégataire – Délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement et les motifs qui l'ont amené à choisir, au vu de l'avis de la commission et après négociation, l'offre de l'entreprise SAUR.

Monsieur le Maire présente le projet de contrat.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le choix de Monsieur le Maire ; décide en conséquence de confier l'affermage des services d'eau potable et d'assainissement à la société SAUR ; approuve le projet de contrat de délégation ; approuve les projets de règlements de service eau potable et assainissement annexés au contrat ; et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est clos à 19h30.

La secrétaire

Monsieur le Maire